

N° 7879¹²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**relatif à la programmation financière pluriannuelle
pour la période 2021-2025**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

(25.11.2021)

Les amendements gouvernementaux sous avis ont pour objet de modifier le projet de loi de programmation financière pluriannuelle (PLPFP) 2021-2025.

Au nombre de 5, les amendements gouvernementaux adaptent les crédits budgétaires budgétisés pour les années 2022 à 2025 suite aux amendements gouvernementaux apportés au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022¹.

En bref

- Les dépenses additionnelles par rapport au projet de loi de programmation financière pluriannuelle initial ont un impact quasiment nul sur les soldes nominaux des Administrations publiques au cours de la période 2021-2025.

Considérations générales

La Chambre de Commerce constate que les dépenses additionnelles par rapport au projet de loi de programmation financière pluriannuelle initial ont un impact quasiment nul sur les soldes nominaux des Administrations publiques au cours de la période 2021-2025.

*Tableau 1 : Solde des Administrations publiques
selon le PLPFP 2021-2025 initial*

	2021	2022	2023	2024	2025
En % du PIB	-0,6%	-0,2%	-0,1%	+0,1%	+0,3%
En millions d'euros	-416	-143	-101	+96	+250

*Tableau 2 : Solde des Administrations publiques
selon le PLPFP 2021-2025 amendé*

	2021	2022	2023	2024	2025
En % du PIB	-0,6%	-0,2%	-0,2%	0,1%	0,3%
En millions d'euros	-416	-159	-118	+78	+230

*

¹ Lien vers le projet de loi n°7878 sur le site de la Chambre des Députés

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver les amendements gouvernementaux sous avis.